



**Commune de Chens sur Léman  
Haute Savoie**



**D 2023 - 68**

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	19
Conseillers votants :	22
Dont trois pouvoirs	

Date de la convocation du Conseil  
Municipal : 11 août 2023

**OBJET : CRÉATION ET  
SUPPRESSION DE POSTE SUITE A  
DISPONIBILITÉ**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

*L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux août, le conseil municipal de la commune de Chens sur Léman dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Pascale MORIAUD, Maire*

**PRESENTS : TRONCHON J. MEYRIER M. De PROYART A. BAARSCH C. MORAND F. ZANNI F. FICHARD B. ARNOUX. R. STUBERT B. CHANTELOT C. PLEynet J.P. DENERVAUD M. BILLARD G. CHEVRON F. DIANA C. RACINE FREIXENET M. QUERNEC GARIN C. CHAMPEAU S.**

**EXCUSES : CORNU Cyril « pouvoir à MEYRIER M. » MATTERA A. « pouvoir à ZANNI F. » CHANTELOT L. « pouvoir à CHANTELOT C » GEROUDET A.**

Est élue secrétaire de la séance : QUERNEC GARIN C.

Madame le maire informe le conseil municipal qu'un agent des services techniques a pris une disponibilité pour convenances personnelles à compter du 1<sup>er</sup> août 2023. Afin de pallier son absence, il est nécessaire de modifier le grade du poste pour recruter le candidat retenu lors du jury de recrutement.

Madame le maire propose au conseil municipal la suppression de poste à décider en vue de la création d'un nouveau poste déterminé par le motif ci-dessous :

Ancien poste	Date de suppression	Nouveau poste	Date de création	Motif
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>				
Agent de maîtrise principal à temps complet	01/09/2023	Technicien à temps complet	01/09/2023	Recrutement

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le code général de la fonction publique territoriale,

Envoyé en préfecture le 25/08/2023

Reçu en préfecture le 25/08/2023

Publié le 25/08/2023

ID : 074-217400704-20230822-D2023\_68-DE



après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DONNE** un avis favorable à la suppression et création de postes ci-dessus proposées ;

**MODIFIE** le tableau des emplois à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 ;

**PRECISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Fait et délibéré à Chens sur Léman, les jour, mois et an ci-dessus.

Suivent les signatures

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire

Caroline QUERNEC GARIN

Le maire

Pascale MORIAUD

